



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pensions des invalides

Question écrite n° 44518

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre au sujet d'une eventuelle remise en cause des pensions militaires d'invalidite au taux de grade. Il semblerait qu'aujourd'hui les pensions d'invalidite des commandants et militaires d'un grade plus eleve, instaurees par le general de Gaulle en 1962, seraient ramenees a un montant representant au maximum 50 % du taux du soldat, ce qui représenterait, selon les cas, une diminution de 10 a 35 %. Une telle mesure engendrerait pour une generation d'anciens combattants qui ont ete meurtris dans leur chair au service de la nation, d'importantes consequences tant morales que materielles. Il lui demande en consequence de bien vouloir prendre en consideration ces elements avant d'arreter sa decision sur une possible remise en cause des pensions militaires au taux de grade.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1997 relatives aux pensions militaires d'invalidite versees au taux du grade et a la limitation de la majoration qui est envisagee. Depuis le depot du projet de loi de finances, les inconvenients presentes par cette mesure et les arguments mis en avant, dont certains ne manquent pas de valeur, ont ete portes a la connaissance du ministre delegue. Aussi, en vue de son examen par le Parlement, c'est-a-dire lors du debat sur le budget des anciens combattants tres prochainement, les services etudient, en concertation avec ceux des ministeres de la defense et du budget, les amenagements qu'il conviendrait d'apporter au dispositif envisage afin de concilier les exigences budgetaires et les interets des anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Pennec Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44518

Rubrique : Pensions militaires d'invalidite

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5601

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6158